



MAIRIE DE L'ILE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 février 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Amélie Jacob

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Louis Squiban (la procuration n'est pas arrivée en mairie)

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

1) DCM Modalités temps de travail

Le maire informe l'assemblée que la loi du 6 août 2019 a rendu obligatoire le retour à la durée annuelle de 1607 heures. La durée annuelle ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Le travail des agents territoriaux est organisé en cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur d'un cycle qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. Le principe d'annualisation répond à deux objectifs : maintenir une rémunération identique toute l'année et permettre des modes d'organisation du temps de travail selon la spécificité des missions exercées.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| • Nombre total de jours sur l'année | 365 |
| • Repos hebdomadaires : 2 jours x 7 heures | - 104 |
| • Congés annuels | - 25 |
| • Jours fériés | - 8 |
| • Nombres de jours | = 228 |
| • Nombre d'heures travaillée | 1 596 |
| | (arrondi à 1 600 h) |
| • Journée de solidarité | + 7 h |

La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures.

Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes.

L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures.

Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum.

Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par

semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Le maire propose à l'assemblée de fixer, dans le cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services de l'île Molène comme suit :

➤ Les services techniques :

Les agents des services techniques sont soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 35 h sur 5 jours. Des astreintes sont également assurées le weekend (pour la société Eau du Ponant et pour EDF/SEI)

➤ Les services administratifs :

Les agents des services administratifs sont soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 35 h sur 5,5 jours (du lundi au samedi matin inclus)

Vote : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

Le conseil émet un avis favorable à la majorité et décide d'adopter la proposition du maire et les modalités proposées qui prendront effet à compter du 01/02/2022.

2) Modalités mise en œuvre des astreintes

Le maire rappelle au conseil que les modalités de mise en place du régime d'astreintes sont fixées par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005. Jusqu'il y a encore peu de temps, les astreintes pour les interventions sur l'impluvium ou sur la centrale électrique n'étaient pas rémunérées. Il n'y a pas d'impact sur les finances de la commune puisqu'elles sont prévues dans le cadre des conventions entre la commune et Eau du Ponant et EDF/SEI.

Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de mettre en place des astreintes (semaine et samedi dimanche) selon un calendrier défini par les agents techniques en début d'année. Les montants sont les suivants :

- Une semaine pour 5 nuits de plus de 10 h : 53,75 euros
- Pour le weekend (samedi + dimanche) : 83,95 euros

Vote : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

Le conseil adopte à la majorité les modalités ainsi proposées. Dit qu'elles seront applicables également aux non titulaires affectés sur ces emplois. Dit qu'elles prendront effet à compter du 01/03/2022.

3) DCM Conseil d'Administration du CCAS

Le conseil d'administration du CCAS doit être mis à jour :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux nominations suivantes :

Président du CCAS : Mr Delhalle Didier, maire

4 membres élus issus du Conseil municipal à savoir :

- Mme Aurore Petton
- Mr Vincent Pichon en remplacement de Mme Sylvie Rocher
- Mme Frédérique Masson
- Mme Amélie Jacob

4 membres nommés à savoir :

- Mr Philippe Richard, membre bénévole de l'ADMR du Pays d'Iroise
- Mme Armel Raoul, infirmière au centre de soins AD29 de l'île Molène, en remplacement de Mme Marianne Rolland
- Mr Maxime Grout, infirmier au centre de soins AD29 de l'île Molène
- Mme Sylvie Sèité, membre de l'association « Bien vivre à Molène »

Vote : 7
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le conseil municipal émet à la majorité un avis favorable à ces nominations.

4) DCM Recul du trait de côte et loi climat et résilience

Le 22 août 2021, la loi « climat et résilience » a été adoptée. Cette dernière introduit une évolution de la gestion de l'érosion côtière tournée vers le réaménagement du littoral, et l'intégration du recul du trait de côte dans la planification de l'urbanisme. L'objectif est d'éviter et de limiter l'augmentation de la vulnérabilité des personnes et des biens dans les zones où le recul du trait de côte est connu.

Pour le Pays d'Iroise, la commune de Ploudalmézeau a été pré-identifiée comme commune dite « socle » intégrant le dispositif de la loi « climat résilience ». Les critères permettant d'identifier les communes menacées sont l'Indicateur National d'Erosion du Cerema, les cartes des zones basses de la DDTM et la base de données des enjeux menacés (en particulier les logements).

Cette loi imposera pour les communes inscrites de réaliser dans un premier temps une cartographie exhaustive du trait de côte. La réalisation de cette dernière incombera aux structures compétentes en matière de PLU en l'occurrence l'ECPI. Les zonages cartographiques devront intégrer une évolution à court (0-30 ans) et long (30-100 ans) termes. Cette cartographie délimitant les zones à risque devra être intégrée au PLU et pourra entraîner des restrictions d'urbanisme particulières.

Pour les zones exposées à 30 ans, un encadrement des autorisations d'urbanisme sera mis en œuvre notamment l'interdiction de toute construction nouvelle, à l'exception :

- Des travaux de réfection et d'adaptation des constructions existantes
- Des installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques présentant un caractère démontable
- Des extensions de biens existants qui présentent un caractère démontable.

Le délai de réalisation des cartographies est d'une année à partir de l'inscription de la commune. L'Etat subventionnera les frais liés à la cartographie à hauteur de 80%. L'opération devrait coûter 20 000 euros à chaque commune de la CCPI.

La CCPI, compétente en matière de PLU, est favorable à la réalisation des cartographies de zonage d'érosion sur l'ensemble des communes littorales.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'intégration de la commune dans la liste nationale des communes concernées par ce dispositif.

Vote : 7
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le conseil municipal décide, à la majorité, de demander l'inscription de la commune dans la liste nationale et d'autoriser monsieur le maire à procéder à la signature des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5) DCM Mandatement CDG 29

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

La collectivité de l'île Molène est soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance. Elle peut donc se joindre à cette mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Pour se faire, la commune doit donner mandat au CDG 29 par délibération. Le maire précise que donner mandat n'engage en rien la collectivité, la décision définitive faisant l'objet d'une nouvelle délibération après communication des taux et conditions obtenus.

Vote : 7
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le conseil municipal décide, à la majorité, de mandater le CDG29 afin de représenter la collectivité de l'île Molène dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité et prend acte que les prestations garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer à ce contrat.

6) DCM attribution des marchés et rénovation du Roussin

Le maire rappelle qu'un marché de travaux concernant la réhabilitation du Roussin a été lancé sous la forme d'une procédure conforme au Code de la commande publique.

La consultation a été lancée le 4 novembre 2021 pour une remise des offres fixées au 31 janvier 2022 à 12h. La consultation comprenait 5 lots :

- Lot n°1 : gros œuvre
- Lot n°2 : ossature et charpente
- Lot n°3 : couverture et étanchéité
- Lot n°4 : électricité VMC
- Lot n°5 : plomberie et sanitaire
- Un 6ème lot optionnel concernait le ravalement.

Les travaux commenceraient au mois d'avril pour une livraison du bâtiment au mois de décembre 2022. Le maire propose au conseil municipal de retenir les prestataires dont les offres ont été retenues après analyse.

Vote : 7
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 7

Le conseil municipal décide, à la majorité, de retenir les entreprises et de donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Autres points abordés

1) Validation des artisans retenus pour la rénovation de la « maison Perhirin »

Beaucoup de retard lié à la finalisation de la vente.

L'entreprise Roussel : gros œuvre démolition

L'entreprise Bellec : couverture et plancher bois, isolation et cloisons

LG Breizh : électricité plomberie, carrelage.

Les travaux commenceront avant le 1er mars si l'on veut conserver la DSIL.

2) Point sur le pôle artisanal et des logements

Pour ce projet de pôle artisanal et de logement, il fallait s'adresser à un architecte pour réaliser les travaux (marchés supérieur à 100 000 euros). Le cabinet d'architecte APPRIOU a remporté le marché. Le permis de construire va nous parvenir. Il faudra ensuite 3 mois d'instruction.

Le maire expose la destination des bâtiments : une microbrasserie, un garage communal, une micro conserverie, un local d'entreprise, une petite fromagerie pour l'éleveuse de chèvres. Il resterait un petit local à attribuer : les entreprises ont fait des lettres d'engagement pour la location. Il est également prévu l'implantation par le SDEF de panneaux photovoltaïques sur les toits exposés au sud.

Deux studios, un grand logement et un logement PMR sont prévus.

3) Travaux CCPI pour 1 pêcheur professionnel

Implantation d'une chambre froide au niveau de la gare maritime, sur un terrain appartenant à la CCPI, prévue initialement sur le port mais quand il y a des tempêtes c'est problématique. Le DGS de la CCPI et les équipes ont étudié la faisabilité ; les travaux seraient pris en charge par la CCPI et le pêcheur en serait locataire.

4) Demande de Marie Le Bihan

Qui est intéressée par de l'élevage de chèvres sur Molène (une vingtaine pour démarrer son exploitation). Le PNRA est favorable à la démarche. Les chèvres seraient parquées. Pas d'opposition du Parc Marin. Le PNRA vient le 1er mars pour voir les parcelles. Actuellement des entreprises répondent au marché de débroussaillage des espaces naturels et on ne connaît pas toujours les périodes et les zones retenues pour ce débroussaillage. La venue de chèvres règlerait le problème. Les membres du conseil sont favorables à cette installation.

5) Séchage des algues

Le problème d'acheminement des algues sur le continent (pas de containers suffisants) a conduit au projet de séchage des algues. Les produits séchés seraient ensuite envoyés à la demande. EDF envisage la récupération de l'air chaud de la centrale et via un échangeur, son injection dans un module pour sécher les clayettes d'algues. Des mesures de température ont déjà été faites. Charge à la commune d'acquérir un module (8 200 euros transport compris). Le Parc Marin est favorable à ce que cette activité se développe sur Molène. Une demande de subvention serait déposée auprès du Parc. 6 conseillers sont favorables et une conseillère s'oppose à ce projet.

6) Prestation du Drummond Castle

L'état actuel du musée du Drummond Castle ne permet pas une ouverture au public. Afin d'envisager la refonte de la scénographie, la commune a fait appel à une agence d'ingénierie culturelle. Le devis se monte à 31 500 euros HT. Un dossier de candidature pour une demande de soutien financier a été adressé au Parc Marin. D'autres partenaires seront sollicités. Les travaux s'étaleraient sur 4 mois pour une ouverture à l'été 2022.

Le conseil municipal est favorable à cette refonte scénographique.

7) Travaux salle communale

Les gouttières ont été reprises. Le ravalement du mur côté ouest est envisagé pour garantir l'étanchéité de la salle. La commune a reçu un devis de 8 000 euros, comprenant également une reprise de toutes les fissures de la façade. La mise aux normes électriques se monterait à 7 000 euros. La façade serait repeinte pour redonner de l'éclat au bâtiment. Un panneau retraçant l'historique (abri du marin puis école Saint Michel) y serait installé.

Le maire souhaite sauvegarder le patrimoine communal. Les conseillers municipaux sont favorables à l'exécution des travaux.

8) Demande de Y. Masson pour l'été prochain

Yannig Masson s'est proposé pour faire la collecte des bouées visiteurs pour l'été prochain. La collecte des bouées visiteurs et du camping ont rapporté 11 000 euros à la commune. Il nous faut trouver quelqu'un s'en occuper. On recherche le format de contrat saisonnier qui pourrait convenir et publier une offre d'emploi éventuellement.

9) Visite sous-préfet et président CCPI

Monsieur le sous-préfet et Monsieur Talarmin doivent nous rendre visite.

10) Achat second sèche-linge

L'ancien sèche-linge a été changé. Le maire propose l'acquisition d'un deuxième sèche-linge pour permettre un meilleur accès à tous. Le conseil y est favorable.

11) Travaux mairie

Salle du conseil, secrétariat, bureau du maire : Peintures et revêtement de sol, éclairage.

12) Contrat EDF : Serge Corolleur

Le contrat de travail de Serge Corolleur arrive à terme au mois de septembre. Se pose la question du renouvellement de contrat. Mr Corolleur souhaite continuer. Le conseil est favorable au renouvellement de son contrat.

Questions diverses

- Le Tourduf fin juillet : passer par un traiteur pour les repas. En cas d'annulation de l'étape, le traiteur livre les repas là où sont les plaisanciers.
- Voierie : quelques endroits à réparer ; pas de budget voierie. Il n'existe aucune subvention quand il s'agit de routes communales. La route communautaire va du Roussin à la gare maritime. L'entretien de cette route ne peut être pris en charge par la CCPI qu'une fois que la commune a procédé à sa remise en état.
- Place ou replacer un réverbère sur la route donnant derrière le Karit.
- Corps morts : longueur de chaîne sur un corps mort dans le port. Louis Squiban et Éric Cariou sont responsables de cette gestion.
- Question posée au sujet de l'hôtel : installation d'une rampe (1m20) pour une entrée sur le côté.
- Venue du comptable le 7 mars à 15 heures
- Festival des insulaires : thème retenu « LA JEUNESSE ». Il semble nécessaire de constituer un groupe de volontaires pour préparer ce festival.

Clôture de la séance à 20h10.